



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_4-DE

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-4
Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu les articles L 2121-29 ; L 2311-1 ; L 2311-2 ; L 2311-3, L 2321-1 ; L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif 2026 et l'état des restes à réaliser 2025,

Considérant que les élus ont été destinataires du projet de budget primitif 2026 le 23 février 2025,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

➤ **Adopte le budget primitif 2026 de la commune au niveau du chapitre en fonctionnement arrêté à la somme de 2 654 550 € en dépenses et en recettes.**

➤ **Adopte le budget primitif 2026 de la commune au niveau du chapitre en investissement arrêté à la somme de 2 683 202.75 € en dépenses et en recettes.**

➤ **Autorise Mr le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des deux sections.**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
David DEL NERO

